

## Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

### Procès-verbal de l'assemblée spéciale téléphonique du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 17 août 2015 à 13h30.

#### Présence :

- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée substitut Ville de Sherbrooke
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

#### Personnes ressources :

- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

#### 1) Ouverture de la séance ;

La vice-présidente Mme Hélène Dauphinais déclare la séance ouverte.

#### 2) Adoption de l'avis de convocation ;

Le règlement numéro 1 de Valoris mentionne que l'avis de convocation doit être transmis au moins 24 heures à l'avance par un autre moyen que postal. L'avis de convocation a été envoyé mardi de la semaine d'avant et les documents pertinents ont été remis par le fait même. Donc, les délais étaient respectés selon la réglementation.

#### 3) Vérification du quorum ;

Mme Hélène Dauphinais mentionne qu'il y a quorum.

#### 4) Adoption de l'ordre du jour ;

##### Résolution 2015-08-17-0434

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Vérification du quorum ;
- 4) Adoption de l'ordre du jour ;
- 5) Appel d'offre public no 3 pour 10 000 000 \$ obligations - financement permanent du centre de tri (pièce jointe) ;
  - Résolution de courte échéance (pièce jointe) ;
  - Résolution d'adjudication (pièce jointe) ;
  - Résolution de concordance (pièce jointe) ;
- 6) Fonds municipal vert – Projet n° I3027 ;
  - Résolution autorisant la vice-présidente à signer les documents (pièce jointe) ;
- 7) Résultat de l'appel d'offres 2015-04– Forage et mise en place de 9 puits de biogaz ;
  - a) Résultats des soumissions (pièce jointe) ;
  - b) Décision ;

- 8) Résultat de l'appel d'offres 2015-06 – Travaux de fermeture de la cellule 4B ;
  - a) Résultats des soumissions (à venir) ;
  - b) Décision ;
- 9) Centre de tri –Avancement des travaux ;
- 10) Date de la prochaine réunion : 17 septembre 2015 ;
- 11) Levée de l'assemblée.

**Adopté**

**5) Appel d'offre public no 3 pour 10 000 000\$ obligations- financement permanent du centre de tri (pièce jointe) ;**

M. Claude Brochu explique que plus ou moins 27 000 000\$ est engagé dans le prêt temporaire pour le centre de tri. La demande a été faite pour aller en financement permanent et le Ministère a approuvé pour un total de 10 000 000\$.

- **Résolution de courte échéance (pièce jointe) ;**

**Résolution 2015-08-17-0435**

**IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE DAUPHINAIS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 000 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 11, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 2 septembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 11, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**dix (10) ans** (à compter du 2 septembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 11, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adopté**

- **Résolution d'adjudication (pièce jointe) ;**

**Résolution 2015-08-17-0436**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 11, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 septembre 2015, au montant de 10 000 000 \$;

ATTENDU QU'À la suite de cette demande, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,346	546 000 \$	1,35000%	2016	2,87807%
		561 000 \$	1,50000%	2017	
		577 000 \$	1,70000%	2018	
		593 000 \$	1,90000%	2019	
		3 922 000 \$	2,10000%	2020	
		3 801 000 \$	3,00000%	2025	
Valeur mobilière Desjardins inc.	98,13300	546 000 \$	1,30000%	2016	2,87830%
		561 000 \$	1,50000%	2017	

		577 000 \$	1,60000%	2018	
		593 000 \$	1,85000%	2019	
		3 922 000 \$	2,00000%	2020	
		3 801 000 \$	3,00000%	2025	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR DAVID PRICE ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'émission d'obligations au montant de 10 000 000 \$ de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la vice-présidente et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**Adopté**

- **Résolution de concordance (pièce jointe) ;**

**Résolution 2015-08-17-0437**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 000 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
11	10 000 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR WALTER DOUGHERTY ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 10 000 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 septembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DES HAUTS-BOISES  
15 RUE PRINCIPALE EST  
COOKSHIRE, QC  
JOB 1M0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 2 mars et le 2 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la vice-présidente et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**Adopté**

## **6) Fonds municipal vert – Projet n° I3027 ;**

- **Résolution autorisant la vice-présidente à signer les documents (pièce jointe) ;**

### **Résolution 2015-08-17-0438**

Fonds municipal vert – Projet n° I3027

Convention de Prêt et de Subvention entre la Fédération canadienne des municipalités (en sa qualité de fiduciaire) et la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (la «municipalité») (la « convention »)

ATTENDU QUE lors du conseil d'administration du 28 août 2014, Madame Nicole Robert fut autorisé à signer toute entente de subvention et de prêt avec la Fédération Canadienne des municipalités ;

ATTENDU QUE Mme Robert est en congé de maladie pour une période indéterminée ;

IL EST PROPOSÉ et résolu unanimement d'autoriser Mme Nicole Robert, présidente ou en cas d'absence Mme Hélène Dauphinais, vice-présidente et M. Claude Brochu, directeur général :

- à signer, au nom de la municipalité, une Demande de décaissement du Prêt et/ou de versement de la Subvention prévue dans la convention;
- à signer les conventions, certificats, attestations et autres documents prévus dans la convention; et
- à prendre, au nom de la municipalité, toute autre mesure qui peut ou doit être prise, signée ou exécutée aux termes de la convention et aux termes de tout autre contrat auquel vous et la municipalité êtes parties :

<b>N°</b>	<b>Nom</b>	<b>Spécimen de signature</b>	<b>Fonction</b>
1.	Nicole Robert	_____	Présidente
	Hélène Dauphinais	_____	Vice présidente
2.	Claude Brochu	_____	Directeur général

Il est également résolu que M. Claude Brochu directeur général soit dûment autorisé à représenter la régie aux fins des présentes.

**Adopté**

## **7) Résultat de l'appel d'offres 2015-04 – Forage et mise en place de neuf (9) puits de biogaz ;**

### **a) Résultats des soumissions (pièce jointe) ;**

Un appel d'offre 2015-04 pour le forage et la mise en place de neuf (9) puits de biogaz a été ouvert. Deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission soit Les forages L.B.M. inc. et Les entreprises Forlam inc. Il est recommandé d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit celle de Les entreprises Forlam inc.

### **b) Décision ;**

#### **Résolution 2015-08-17-0439**

Proposé et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le forage et mise en place de neuf (9) puits de biogaz à Les entreprises Forlam inc. pour la somme de 47 910.00\$ plus taxes applicables. Il est également résolu d'autoriser M. Claude Brochu, directeur général ou Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe à signer tout document en lien avec ce contrat.

**Adopté**

## **8) Résultat de l'appel d'offres 2015-06 – Travaux de fermeture de la cellule 4B ;**

### **a) Résultats des soumissions (à venir) ;**

Suite à l'appel d'offres 2015-06 pour les travaux de fermeture de la cellule 4B, cinq (5) soumissions ont été déposés. Les consultants ont procédé à l'analyse des trois (3) soumissions les plus basses et celles-ci sont tous conformes. Donc, il est recommandé d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit Construction et Pavage Dujour inc.

### **b) Décision ;**

#### **Résolution 2015-08-17-0440**

Proposé et résolu unanimement d'octroyer le contrat des travaux de fermeture de la cellule 4B au plus bas soumissionnaire, soit Construction et Pavage Dujour inc. pour la somme de 315 973.04 \$ taxes incluses et ce conditionnel à ce que celui-ci fournisse les documents demandés soit la page 5 dûment remplie et assermentée et les addendas signés. Il est également résolu d'autoriser M. Claude Brochu, directeur général ou Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe à signer tout document en lien avec ce contrat.

**Adopté**

## **9) Centre de tri – Avancement des travaux ;**

M. Brochu mentionne que selon le dernier échéancier fourni par Sherbrooke OEM la ligne ICI devrait être prête le 7 septembre pour les essais et la formation et le 14 septembre la production avec la matière.

## **10) Date de la prochaine réunion ;**

La prochaine réunion sera le jeudi 17 septembre 2015.

## **13) Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 14:05.

---

Mme Hélène Dauphinais, vice-présidente

---

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier